



Résolution 49 (1954)¹

Séisme d'Algérie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Profondément émue par les nouvelles du désastre qui vient de frapper la France dans ses départements d'Algérie ;

Consciente de l'esprit de solidarité dont, dans des circonstances semblables, les pays membres du Conseil se sont inspirés pour apporter leur aide aux sinistrés,

S'adresse aux autorités compétentes des pays membres pour qu'elles donnent sans tarder leur concours en vue de soulager les souffrances des régions dévastées.

1. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 12e séance, le 13 septembre 1954.

